

PREFET DE L'ALLIER

Préfecture  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Service du conseil et du contrôle des collectivités territoriales

Moulins, le 28 NOV. 2017

Bureau du conseil et du contrôle de légalité, urbanisme

Affaire suivie par Odile Franchisseur  
Tél : 04 70 48 33 63  
[odile.franchisseur@allier.gouv.fr](mailto:odile.franchisseur@allier.gouv.fr)

Circulaire n° 57/2017

Le Préfet de l'Allier  
à  
Monsieur le Président du Conseil Départemental  
Mesdames et Messieurs les Maires du département  
Mesdames et Messieurs les Présidents des  
Etablissements Publics de Coopération  
Intercommunale  
Mesdames et Messieurs les Présidents des Offices  
Publics de l'Habitat

En communication à Madame le Sous-Préfet de  
Vichy et à Monsieur le Sous-Préfet de Montluçon

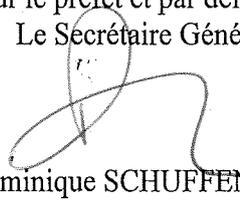
**Objet :** Maintenance de l'application ACTES

J'ai l'honneur de vous informer que le système ACTES servant pour l'envoi dématérialisé des actes des collectivités au représentant de l'État fera l'objet d'une opération de maintenance **le mercredi 29 novembre 2017** afin de procéder à la refonte de l'interface de réception des actes en préfecture.

En conséquence, cette application sera indisponible toute la journée. Les collectivités utilisatrices d'ACTES ne devront pas télétransmettre sous peine de voir les actes rester en déshérence et ne pas arriver à leur destination.

Je vous remercie de votre compréhension.

Pour le préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Dominique SCHUFFENECKER